



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-sixième session

27 février-9 mars 2012

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » : Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives; thème prioritaire : « L'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et les défis actuels »

Déclaration présentée par le Conseil international des femmes et la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales, organisations non gouvernementales bénéficiant du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/CN.6/2012/1.



Déclaration

Les organisations membres de Project Five-O : la Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales (connue dans le monde entier sous le nom BPW International) et le Conseil international des femmes sont dotés du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies et appuient pleinement l'autonomisation des femmes rurales. Sans autonomisation et égalité, le rôle des femmes rurales ne pourra pas être pleinement réalisé pour leur permettre de venir à bout des problèmes de la vie quotidienne et leur garantir la jouissance des droits indispensables pour une bonne santé physique et mentale et un bien-être général, et pour ne pas les condamner à une vie de pauvreté. Ces droits concernent notamment les questions ci-après :

- a) Droit de posséder des biens, en particulier des terres;
- b) Facilité d'accès à de l'eau propre et potable pour la consommation et à de l'eau de bonne qualité pour les récoltes;
- c) Logement approprié loin des sources de pollution du sol et de l'air;
- d) Éducation et formation;
- e) Conseils financiers et crédit de qualité;
- f) Vivre en paix et libre de toutes les formes de discrimination et de violence.

Les gouvernements et les institutions, où qu'ils soient, devraient veiller à ce que les femmes rurales jouissent de ces droits et participent à la prise des décisions qui influent sur leurs moyens de subsistance. Elles ont besoin, comme elles en ont en fait le droit, de participer aux conseils d'administration qui élaborent les politiques et en vérifient l'application dans les domaines tels que l'agriculture, l'aquaculture, la sylviculture et la commercialisation des produits de ces secteurs. Les femmes rurales jouent un grand rôle dans la chaîne alimentaire et la garantie de la sécurité alimentaire.

Les femmes rurales se heurtent aussi à d'autres problèmes qui échappent à leur contrôle, comme par exemple les changements climatiques, qui ont des répercussions sur les cultures et l'élevage, les maladies telles que le VIH/sida et le paludisme, les catastrophes naturelles, les désordres civils, ou encore l'incertitude financière mondiale, problèmes qui ont tous des incidences en fin de compte sur la sécurité alimentaire. Les femmes subissent plus que les hommes les effets de ces problèmes et risquent plus que les hommes de vivre dans la pauvreté.

Des projets de développement durable tels que ceux du type Five-O et d'autres plus modestes entrepris par le Conseil international des femmes aident à garantir que la précieuse contribution des femmes, non seulement à la collectivité dans laquelle elles vivent mais à la société en général, soit reconnue. Pour beaucoup d'entre elles, ces projets débouchent sur la mise en place d'entreprises commerciales de production alimentaire ou artisanale.

Dans l'action qu'il mène par le biais de ses conseils affiliés et de ses représentants auprès de l'Organisation des Nations Unies afin d'aider les femmes rurales à venir à bout des problèmes qu'elles rencontrent, le Conseil ne perd pas de vue les conventions, déclarations et plans d'action pertinents de l'ONU, comme par

exemple la Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration universelle des droits de l'homme, le programme Action 21, les déclarations du Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Plan d'action de Beijing et les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Conseil invite instamment les gouvernements non seulement à signer ces instruments, mais également à veiller à ce qu'ils soient mis en œuvre et intégrés à leur politique, en particulier pour ce qui est de l'obligation de faire rapport en vertu de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Conseil note également la publication du Fonds international de développement agricole intitulée Rapport sur la pauvreté rurale de 2011.

Les problèmes et les besoins des femmes rurales ne sont pas totalement différents de ceux des femmes urbaines. Le Conseil international des femmes et BPW International s'emploient sans relâche à améliorer le statut et le bien-être en général des femmes et des filles, en particulier de celles qui sont marginalisées, dont beaucoup viennent de régions rurales. Le Conseil a organisé des ateliers et des séminaires axés sur les changements climatiques, l'environnement et la sécurité alimentaire, tous ayant l'élimination de la pauvreté comme fil conducteur. Un séminaire de ce type, que le Conseil régional pour l'Asie et le Pacifique a tenu très récemment, soit en novembre 2011, s'est intéressé au développement durable et a étudié les femmes dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la santé.

Les femmes rurales et l'économie

Les femmes jouent un rôle important en impulsant la croissance fondée sur l'agriculture à travers le monde. L'agriculture est un puissant moteur de développement et, dans plusieurs des pays membres de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), les femmes représentent presque la moitié de la main-d'œuvre agricole. Les femmes, que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, assument une part disproportionnée des responsabilités domestiques, mais là où les attitudes à l'égard des femmes sont plus traditionnelles – en particulier dans les zones rurales des pays les moins avancés – l'inégalité dans la charge de travail est la plus forte, qu'il s'agisse aussi bien des tâches domestiques que de l'activité agricole.

Lors du sommet de l'APEC sur les femmes et l'économie qui s'est tenu à San Francisco, le Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, Hillary Rodham Clinton, a déclaré : « Les femmes dans l'agriculture sont jusqu'à 30 % moins productives que les hommes, non pas parce qu'elles travaillent moins ou avec moins d'ardeur, mais parce qu'elles ont accès à moins de ressources. Elles ont moins d'engrais, moins d'outils, des graines de moins bonne qualité et moins facilement accès à la formation ou à la propriété foncière. Et elles consacrent beaucoup moins de temps à l'agriculture car elles doivent aussi assumer l'essentiel des tâches domestiques. Lorsque cet écart dans les ressources disparaît et que les ressources sont également réparties – et, mieux encore, efficacement – les femmes et les hommes ont la même productivité dans l'agriculture. Et cela a des retombées positives. C'est ainsi qu'au Népal, où les mères ont plus facilement accès à la terre du fait qu'elles ont le droit d'hériter de biens fonciers, on voit moins d'enfants atteints d'insuffisance pondérale. »

Dans les pays en développement, la contribution des femmes pourrait être beaucoup plus importante si elles avaient le même accès aux ressources et aux services économiques essentiels, comme par exemple la terre, le crédit et la formation. La consécration juridique de ces droits revêt une importance particulière puisque l'on a constaté que moins de 2 % de femmes possèdent des terres à titre privé à travers le monde, et que lorsque leurs entreprises réussissent, elles sont souvent reprises par des hommes. BPW International est d'avis que sans accès et protection des ressources ancrés dans la loi, l'amélioration de la situation économique ne saurait perdurer.

Dans les pays de l'Union européenne, 13,7 millions de personnes travaillaient à temps complet ou à temps partiel dans l'agriculture en 2000; 12,2 millions d'entre elles représentaient la main-d'œuvre familiale, dont 38 % étaient des femmes. C'est en Italie que l'on trouve le plus fort pourcentage de femmes qui travaillent dans des entreprises du secteur agricole, soit 34 %. Ce pourcentage est de 13 % en Espagne et en Grèce, et de 9 % au Portugal et en France. En Asie et en Afrique, des études ont montré que les femmes travaillent jusqu'à 13 heures par semaine de plus que les hommes. Une étude réalisée en Afrique a montré qu'en moyenne, en l'espace d'une année, les femmes transportent plus de 80 tonnes de combustibles, d'eau et de produits agricoles sur une distance de 1 kilomètre; les hommes ne transportent qu'un huitième de ce poids, soit 10 tonnes en moyenne, sur une distance de 1 kilomètre. Tous ces éléments tendent à prouver la nécessité de reconnaître le rôle central que jouent les femmes dans la sécurité alimentaire à travers le monde et de leur permettre de réaliser leur potentiel économique.

Accès aux ressources

Le Project Five-O, en défendant l'initiative commune de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et du Pacte mondial intitulé « Principes d'autonomisation des femmes : pour l'entreprise aussi, l'égalité est une bonne affaire », soutient le rôle central de cette initiative dans la création de débouchés pour les femmes dans la chaîne d'approvisionnement et dans celle de valorisation.

La réunion inaugurale du Programme d'action mondial sur le sourcing des fournisseurs Femmes du Centre du commerce international qui s'est tenue à Chongqing (Chine), visait à augmenter la part des entreprises, des gouvernements et des achats institutionnels garantis par les fournisseurs des femmes dans le but ultime d'apporter un plus grand avantage économique pour les femmes et leurs communautés. En supprimant les obstacles auxquels elles se heurtent dans les petites entreprises ou les entreprises peu développées, les femmes obtiennent un accès aux grands contrats d'approvisionnement. Ce programme d'action a déjà donné des résultats conséquents au bénéfice des femmes dans l'agriculture.

Le Project Five-O recommande d'offrir aux femmes des possibilités de formation adaptées aux fournisseurs des femmes et aux femmes dans la chaîne de valorisation à tous les stades de développement des entreprises. En dépit des progrès réalisés dans le cadre des politiques nationales et internationales depuis la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, en 1975, des mesures urgentes s'imposent pour garantir l'égalité entre les sexes et l'égalité sociale au niveau des politiques et des pratiques dans les domaines des connaissances agricoles et de la science et de la technologie. Au nombre de ces mesures figure le

renforcement de l'aptitude des institutions publiques et des organisations non gouvernementales à améliorer leur connaissance des nouvelles formes de participation des femmes à l'agriculture et à d'autres activités économiques. Pour cela, la priorité doit être donnée à l'accès des femmes à l'éducation, à l'information, à la science et à la technologie, et enfin aux services de vulgarisation afin de pouvoir améliorer l'accès des femmes aux ressources économiques et naturelles, leur prise en mains et leur contrôle de ces ressources. Cet accès, cette prise en mains et ce contrôle passent pas des systèmes de crédit appropriés, un appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes et le renforcement des organisations et des réseaux de femmes, selon que de besoin.

Comblent l'écart entre les sexes

Les éléments de preuve énumérés plus haut ont été corroborés par le rapport du Forum économique mondial intitulé *Global Gender Gap Report*, qui voit une corrélation directe entre l'écart entre les sexes et la productivité économique : plus cet écart est faible, plus la productivité est élevée. Le Président exécutif du Forum, Klaus Schwab, en conclut que les femmes et les filles doivent être traitées en respectant l'égalité pour qu'un pays puisse croître et prospérer. Les attitudes discriminatoires à l'égard des femmes, plus ancrées dans les collectivités rurales traditionnelles, freinent le développement économique et social. Il existe à ce stade un besoin urgent d'éliminer les attitudes discriminatoires qui continuent à inhiber la participation des femmes à l'économie. Ce n'est que lorsque nous serons parvenus à le faire que nous aurons la possibilité d'accélérer la croissance dans les pays en développement tout en produisant plus de nourriture meilleur marché pour la planète. La réalisation du potentiel économique des femmes ouvrira la voie vers un avenir nouveau et meilleur.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, si l'écart des ressources, qui de toute évidence freine l'essor des femmes dans les pays en développement, était comblé, nous pourrions nourrir 150 millions de personnes en plus chaque année dans le monde, sans parler de l'augmentation des revenus des familles, de l'efficacité améliorée des marchés et de l'augmentation des échanges agricoles qui en résulteraient. Afin de pouvoir réaliser leur potentiel en tant que travailleuses, chefs d'entreprise et femmes d'affaires, les femmes ont besoin de conditions favorables pour améliorer les résultats économiques des collectivités, des nations et du monde.